

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.968
7 septembre 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 septembre 2004, à 10 h 15

Président: M. Mya THAN (Myanmar)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 968^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

La semaine dernière, nous suivions de près l'évolution de la situation tragique du siège de l'école de Beslan, en Russie méridionale. Jeudi dernier, nous apprenions avec une profonde tristesse que la prise d'otages s'était terminée en faisant plus de 330 morts, dont de nombreux enfants et parents. Je tiens à souligner ici que nous devons tous condamner résolument les attentats terroristes commis contre la population civile. Les terroristes ne devraient ni être protégés ni rester impunis. Ils devraient être traduits en justice pour leurs actes ignobles.

Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je veux adresser aux familles en deuil et au Gouvernement de la Fédération de Russie nos plus sincères condoléances à l'occasion de ces incidents tragiques.

Je vous invite à observer une minute de silence à la mémoire des victimes de la tragédie de Beslan.

* * *

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne à présent la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, je vous remercie des condoléances que vous venez d'exprimer suite aux derniers attentats terroristes commis en Russie, qui ont provoqué un grand nombre de victimes, notamment des enfants. Je remercie la Conférence tout entière de la sympathie qu'elle vient d'exprimer par une minute de silence.

Les derniers jours d'août et les premiers de septembre ont, en effet, été tragiques pour un grand nombre de ressortissants russes et pour notre pays tout entier. Des bombes ont éclaté dans les rues de Moscou et des avions ont explosé dans le ciel russe; enfin, le crime monstrueux commis à Beslan a bouleversé l'humanité tout entière. Comme l'a souligné le Président Poutine, nous avons affaire, non à de simples actes d'intimidation isolés, mais à une véritable campagne de terrorisme, à une intervention directe de la terreur internationale contre la Russie, à une véritable guerre, totale et brutale, qui ne cesse de tuer nos compatriotes. Dans ces conditions, nous ne pouvons tout simplement plus et ne devons plus vivre dans l'insouciance comme dans le passé.

Les terroristes ne parviendront pas à nous effrayer et nous tirerons les conclusions qui s'imposent. Les autorités russes s'attachent à accroître la sécurité des personnes. Nous défendrons sans faillir l'intégrité de notre pays. Il est vital que la communauté internationale collabore à la lutte internationale contre le terrorisme. Il s'agit là d'un phénomène qui ne saurait être ni bon ni mauvais, car il n'est rien d'autre qu'inhumain, et seule une lutte concertée pourra en venir à bout. Nous tous devons être fermes et faire preuve d'une réelle solidarité internationale.

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

Je vous remercie encore des condoléances que vous avez exprimées. Nous les transmettrons aux familles et aux proches des victimes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov, pour sa déclaration.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. David Broucher, l'Ambassadeur de Suisse, M. Christian Faessler, l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Martabit, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, la représentante de l'Allemagne, M^{me} Sabine Taufmann, l'Ambassadrice des États-Unis, M^{me} Jackie Sanders et l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. David Broucher.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme la plupart des collègues qui se souviennent d'un temps lointain où la Conférence du désarmement était une institution importante qui accomplissait un travail effectif, j'ai supposé, en arrivant ici en 2001, qu'il suffirait de redoubler d'efforts pour faire en sorte que la Conférence se remette au travail. Trois années se sont écoulées et, aujourd'hui, je me garderais de telles suppositions. Cela dit, je pense avoir commis là une erreur bien pardonnable, car ce dont la Conférence a besoin pour se remettre au travail paraît assez évident. Pourquoi alors ne se passe-t-il rien? Je pense que cela tient au fait que, comme un ancien collègue du Canada l'a dit un jour, nous continuons de faire tourner les roues dans la même ornière.

Il y a ceux qui, en conséquence, plaident pour la suppression de la Conférence du désarmement. Ils estiment que, en matière de limitation des armements, le plus gros du travail a été accompli et que, avec les progrès importants que nous avons enregistrés après la fin de la guerre froide, il reste aujourd'hui peu à faire. Je ne suis pas d'accord. La Conférence du désarmement est un baromètre effectif du climat international: si elle se trouve au plus bas, c'est parce que de gros nuages obscurcissent le ciel. Les obstacles au progrès ont été résumés dans deux déclarations récentes. Dans l'une, le représentant disait que le désarmement nucléaire restait la priorité absolue de son gouvernement. Dans l'autre, le représentant affirmait que le désarmement nucléaire était une préoccupation du passé, la priorité étant la lutte contre la prolifération et le terrorisme.

Comment pouvons-nous concilier ces deux avis très différents sur l'état de la sécurité internationale? De toute évidence, pareille divergence souligne le fait que les conceptions de la sécurité sont très subjectives. Ce qui donne à un pays le sentiment d'être en sécurité peut présenter pour un autre une menace. Pour ma part, je pense que le problème de la sécurité internationale couvre bien plus que ne sauraient imaginer les tenants de l'un ou de l'autre de ces points de vue.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Notre objectif commun est de parvenir à un monde dans lequel la paix et la sécurité internationales peuvent être assurées à des niveaux plus bas d'armement, partant, avec des risques moindres et à des coûts moindres. Aux États-Unis, en Russie, au Royaume-Uni et en France, les doctrines fondées sur la probabilité d'un recours à l'arme nucléaire ont perdu du terrain, aussi le nombre d'armes déployées a-t-il diminué. Ailleurs, toutefois, nous sommes encore loin de constater la même tendance et nous nous en éloignons encore chaque fois qu'apparaît une nouvelle puissance nucléaire. En ce sens, il doit être évident que la toute première priorité consiste à empêcher toute nouvelle prolifération.

De la sorte, la plus grande contribution que les États non dotés d'armes nucléaires puissent apporter au désarmement nucléaire consiste à maintenir leur renonciation aux armes nucléaires et à s'assurer que leurs partenaires en font de même. Comme les bonnes intentions ne suffiront pas, nous devons continuer à dresser les obstacles les plus insurmontables possibles au transfert des techniques et connaissances relatives aux armes nucléaires. La plus grande contribution que les États dotés d'armes nucléaires existants puissent faire consistera à s'abstenir de fabriquer des matières fissiles et de procéder à des essais, ainsi qu'à continuer de ramener leurs arsenaux au minimum nécessaire, s'ils ne l'ont pas encore fait.

Cependant, l'affaire ne s'arrête pas là. J'ai parfaitement conscience que les pressions qui s'exercent en faveur de progrès dans la voie de l'objectif ultime qu'est le désarmement nucléaire ne cesseront pas. Cela reste pour un grand nombre de pays une préoccupation très réelle et pressante, à tel point que les États nourrissant des ambitions nucléaires s'efforcent aujourd'hui de justifier leurs intentions en se prévalant de l'incapacité supposée des États dotés d'armes nucléaires existants à désarmer. À examiner les choses de plus près, toutefois, on constate que les États dotés d'armes nucléaires existants ont réduit leurs arsenaux et continuent à le faire alors que la prolifération continue. Le désarmement nucléaire des uns réduirait-il les ambitions nucléaires des autres? Cela paraît être une base peu fiable d'une planification militaire, outre que le monde ne fonctionne pas ainsi.

La guerre froide est finie, mais le danger d'affrontements régionaux demeure. Il n'y a pas longtemps, deux États membres de la Conférence ont failli en venir à un échange nucléaire; pourtant, nous ne pouvons trouver moyen d'aborder même cette question-là. Dans d'autres régions encore, les tensions sont plus fortes qu'elles ne devraient l'être et les armes nucléaires sont un élément de l'équation. De la sorte, le progrès dans la voie du désarmement nucléaire doit rester une priorité urgente.

Les États dotés d'armes nucléaires, ou à tout le moins ceux d'entre eux qui sont parties au TNP, ont souscrit l'obligation de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces conduisant au désarmement nucléaire. Il incombe à ces États de faire en sorte de s'acquitter de cette obligation. En outre, nous avons l'espoir que ceux qui ont mis au point des armes nucléaires nonobstant le TNP s'efforceront de réaliser des objectifs analogues en matière de désarmement, de concert avec nous. Nous pourrions ainsi entrevoir quelques progrès. Il faudrait à présent convenir de mettre fin à la production de matières fissiles nouvelles pour la fabrication d'armes nucléaires. Avec le Traité d'interdiction complète des essais, qui, je le crois fermement, finira par entrer en vigueur, cela créerait la plate-forme à partir de laquelle de nouveaux progrès pourraient intervenir.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Ce à quoi il ne faut pas s'attendre, c'est à un grand bond dans la voie du désarmement nucléaire. La politique des petits pas restera inévitable pour des raisons évidentes. Une fois éliminée l'existence d'une menace dans les esprits, l'importance primordiale des armes nucléaires, dans les politiques de sécurité, diminuera. Dans les pays démocratiques, les contribuables refuseront certainement de supporter la charge du maintien d'armes coûteuses lorsque celles-ci ne seront plus nécessaires. Toutefois, cela requerra une vérification plus sûre que celle qui peut être assurée aujourd'hui. Fort heureusement, les techniques de vérification vont probablement progresser.

Comment donc aller de l'avant? À mon avis, cela ne peut se faire que par une succession de petits pas. S'il est une observation que je voudrais vous laisser en partage, c'est bien la suivante: refuser les petits pas en insistant qu'il doit d'abord y avoir un grand bond est le meilleur moyen de faire en sorte que rien n'avancera. C'est là une politique qui pourrait presque avoir été conçue par ceux qui veulent empêcher tout progrès. C'est, à n'en pas douter, un obstacle majeur à la reprise des travaux de la Conférence du désarmement.

Sur une note plus personnelle, je tiens à vous dire que j'ai eu grand plaisir à travailler avec vous tous ici à Genève. Certes, les progrès dans les questions dont nous sommes saisis sont longs à venir et donc frustrants, mais il existe ici le réel sentiment d'un effort commun. Je me suis fait beaucoup d'amis parmi les collègues ici et j'ai toujours apprécié le professionnalisme et l'esprit de coopération de ceux avec lesquels des relations plus étroites ne pouvaient se nouer. Je suis reconnaissant au secrétariat et aux interprètes de leur appui. Je suis sûr que la communauté du désarmement de Genève mérite de survivre et de prospérer, et je crois fermement qu'il en sera ainsi.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. David Broucher, pour sa déclaration ainsi que pour son message d'adieu et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'Ambassadeur David Broucher a toujours articulé et défendu la position de son pays avec autorité, élégance et d'éminents talents de diplomate. Son attachement à la reprise des travaux de fond à la Conférence et au lancement de négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, tout comme l'équité et l'esprit réaliste patents avec lesquels il a cherché honnêtement le compromis, ont été reconnus par tous les membres de la Conférence. Ceux-ci se souviendront aussi de ses grands talents de débateur, dont il a tiré parti pour enrichir les interventions concises et précises qu'il a faites de main de maître. Nous adressons à l'Ambassadeur David Broucher tous nos vœux.

Il me paraît plus indiqué de vous soumettre à présent pour adoption le rapport de la Conférence, avant de donner la parole aux autres orateurs inscrits.

Je vais donc vous inviter à officialiser l'accord provisoire intervenu lors des séances plénières informelles qui ont été consacrées au projet de rapport annuel, tel qu'il figure dans le document CD/WP.535, avec les modifications reproduites sous la cote CD/WP.536.

(Le Président)

En ce qui concerne ces modifications, je voudrais proposer une modification d'ordre rédactionnel du paragraphe 38, eu égard au libellé de paragraphes analogues. Je propose que la première ligne du paragraphe 38 se lise comme suit: «À la 954^e séance plénière de la Conférence, sous la présidence du Mexique...». La modification consiste simplement à ajouter le mot «plénière», ce qui est conforme à l'usage de la Conférence.

Puis-je considérer que cette modification rédactionnelle du paragraphe 38 est acceptée par toutes les délégations?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Puisque nous avons pu procéder à un examen très détaillé, paragraphe par paragraphe, du projet de rapport annuel lors des séances informelles du jeudi 26 août et du jeudi 2 septembre, que nous avons également examiné toutes les modifications apportées au projet de rapport et que la modification rédactionnelle proposée a été acceptée, je passerai directement à l'adoption formelle du projet de rapport annuel dans son ensemble, tel que modifié, sans en reprendre l'examen paragraphe par paragraphe ou chapitre par chapitre.

À cet égard, je tiens à souligner que tous les blancs laissés dans le projet de rapport, notamment ceux qui ont trait au nombre de séances ou au jour de l'adoption du rapport, seront remplis par le secrétariat. En outre, la mention de tous documents soumis au secrétariat avant l'adoption du rapport sera ajoutée aux listes de documents, dans la section appropriée.

Puis-je considérer que le projet de rapport annuel de la Conférence du désarmement dans son intégralité, tel qu'il figure dans le document CD/WP.535, avec les modifications contenues dans le document CD/WP.536 et celle qui a été apportée oralement au paragraphe 38, est adopté?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le secrétariat publiera dès que possible le rapport dans toutes les langues officielles en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Avant de donner la parole aux autres orateurs inscrits, je voudrais, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, faire nos adieux à plusieurs collègues: l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed Salah Dembri, l'Ambassadeur de Suisse, M. Christian Faessler, et l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. David Broucher, qui auront bientôt terminé leur tour de service en tant que représentant de leurs pays respectifs à la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur Mohamed Salah Dembri est arrivé à la Conférence en octobre 1996. En sa qualité de diplomate de carrière et avec son éminente expérience, l'Ambassadeur Dembri a contribué à nos débats en y apportant – combinaison rare – des connaissances approfondies des questions tant de procédure que de fond dont est saisie la Conférence et une ferme volonté de susciter le consensus sur un programme de travail. Lorsqu'il a présidé la Conférence, en 1999, il a élaboré des propositions qui visaient à faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait concernant son programme de travail. Ses propositions, qui étaient axées uniquement

(Le Président)

sur les questions en suspens, à savoir le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ont eu une incidence considérable sur les efforts déployés par la suite à cet égard. En 2002, il a présenté, de concert avec quatre autres anciens Présidents de la Conférence, membres de divers groupes, la proposition dite des cinq Ambassadeurs, qui, aujourd'hui encore, est largement appuyée par les membres de la Conférence. Nous nous souviendrons, en cette salle de conseil, de ses talents de médiateur, de ses interventions perspicaces et novatrices, ainsi que des efforts qu'il a déployés en vue de susciter un consensus.

En sa qualité de représentant permanent de la Suisse à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Christian Faessler a défendu les positions de son gouvernement avec dévouement, distinction et d'éminents talents de diplomate. Nous avons tous pu, pendant nos débats, tirer parti de sa sagesse et de son esprit clair. Ferme partisan de la relance de la Conférence, l'Ambassadeur Faessler n'a pas cessé de s'employer au règlement des questions, toujours en suspens, qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et d'encourager l'instance à se pencher sur de nouvelles menaces au désarmement, à la limitation des armements et à la sécurité internationale. Nous tous avons apprécié sa contribution à nos efforts collectifs pour faire intervenir un consensus qui permettrait à la Conférence de reprendre des travaux de fond.

Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je veux adresser à nos collègues les Ambassadeurs Dembri, Broucher et Faessler, ainsi qu'à leurs familles, tous nos vœux de succès et de bonheur.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Suisse, M. Christian Faessler.

M. FAESSLER (Suisse): Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous exprimer le total soutien de ma délégation dans vos efforts incessants et remarquables pour faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement. Je vous remercie également des aimables paroles que vous avez eues à mon endroit.

Le constat en matière de paix et de sécurité internationales ne prête guère à l'optimisme, et les espoirs suscités avec la fin de la guerre froide ont été largement déçus. En effet, aux risques traditionnels, tels que la présence d'arsenaux nucléaires importants, le danger toujours plus grand de la prolifération, horizontale et verticale, ou la crainte d'une course de l'armement dans l'espace, sont venus s'ajouter les dangers d'un type nouveau autrement insidieux, tels que les menaces d'un terrorisme international sanglant et porteur d'inquiétude pour l'ensemble de la planète, ou l'accès d'acteurs non étatiques à des armes sophistiquées. Les événements tragiques de Beslan en sont une preuve tragique.

Étant sur le point d'achever mon mandat de presque cinq ans en tant que représentant de la Suisse pour le désarmement, je quitte Genève avec la conviction que, si nous voulons assurer la paix et la sécurité internationales, notre objectif doit être la négociation d'instruments multilatéraux concrets, effectifs et juridiquement contraignants visant à faire intervenir le désarmement et mettre un terme à la prolifération. C'est en effet le moyen par excellence

(M. Faessler, Suisse)

– du fait de son caractère prévisible, irréversible et vérifiable – pour assurer la paix et la sécurité internationales, plus fragiles que jamais et soumises à des incertitudes toujours plus grandes.

Il serait faux d'affirmer que le multilatéralisme en matière de désarmement et de sécurité internationale ne fonctionne pas. Je citerai, à titre d'exemples, les travaux de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou encore les négociations relatives au cinquième Protocole à la Convention sur certaines armes classiques. Ce sont d'ailleurs ces activités qui m'ont apporté le plus de satisfaction sur le plan professionnel ici à Genève, du moins s'agissant du désarmement et de la sécurité internationale.

Je ne peux malheureusement pas en dire autant de la Conférence du désarmement. Depuis de nombreuses années déjà, il n'a même pas été possible de s'entendre sur un programme de travail. Les négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, l'examen de problèmes nucléaires urgents, les débats sur les moyens d'éviter une course aux armements dans l'espace ou les négociations sur des garanties de sécurité ont tous été les otages du blocage créé par une poignée d'États membres.

Pour sortir de l'ornière, il est essentiel que nous nous souvenions tous du mandat qui est le nôtre et de l'esprit dans lequel a été créée la Conférence du désarmement. Ce dont nous devons surtout nous souvenir, c'est que s'entendre sur des sujets de négociation, ou établir des groupes de travail ne signifie encore nullement s'entendre sur les résultats de négociations – l'histoire récente de la Conférence en témoigne.

Concrètement, la première chose à faire c'est de nous entendre enfin sur un programme de travail. Mon pays estime que la proposition des cinq Ambassadeurs est le résultat d'un effort raisonnable de créativité et de volonté de dépasser le cadre des postures nationales. Cette proposition trouve sa filiation dans les propositions qui l'ont précédée et met l'accent sur les points de convergence de chacune d'entre elles. Je lance un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils acceptent cette proposition ou, si nécessaire, proposent des modifications.

De plus, nous devons nous souvenir que, si le Décalogue doit être la base de travail de la Conférence, il n'est pas gravé dans le marbre. Nous devons donc, deuxièmement, nous départir de l'approche dogmatique du passé et nous concentrer sur ce qui est faisable. Cela signifie entamer, sans plus tarder, des négociations sur les questions qui s'y prêteraient, en l'occurrence un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, qui soit global et vérifiable. Cela ne signifie nullement qu'il faille mettre de côté tout autre sujet sur lequel les États membres voudraient négocier, bien au contraire, puisque l'ouverture de négociations sur une question aura indubitablement un effet d'entraînement. L'ordre du jour, notamment, fournira toujours à chaque délégation le cadre d'ensemble qu'il lui faudra pour avancer toute question qui lui tient à cœur.

Les séances informelles que nous avons tenues au cours de cette année ont eu le mérite de stimuler le dialogue et de nous permettre de mieux comprendre les positions des uns et des autres. C'est la raison pour laquelle ma délégation est, troisièmement, en faveur de la poursuite – mais sur une base plus structurée et approfondie – de ce type de séances, dans le but de mieux préparer les travaux proprement dits de la Conférence, auxquels elles ne sauraient évidemment se substituer.

(M. Faessler, Suisse)

Pour faire véritablement autorité, la Conférence doit, quatrième, aussi continuer à se pencher, non seulement sur les questions traditionnelles, mais aussi sur les questions dites nouvelles. C'est le prix et la garantie de son actualité et de son autorité. Les échanges auxquels nous avons procédé dans le cadre de nos discussions informelles ont été fort utiles et devraient être poursuivis, dans la perspective de reprendre des travaux dans le cadre formel de la Conférence. Dans ce contexte, je voudrais rappeler la proposition faite par la France et la Suisse en ce qui concerne la protection des infrastructures d'importance critique. Il va sans dire que les travaux de la Conférence sur les questions nouvelles ne doivent en aucune manière, encore une fois, se substituer à l'examen des questions traditionnelles, qu'ils doivent être en rapport avec l'environnement sécuritaire et apporter une valeur ajoutée, et qu'ils ne doivent pas faire double emploi.

Je vais aborder brièvement deux thèmes encore, à savoir l'universalisation de la Conférence et le rôle de la société civile. Mon pays a toujours plaidé en faveur de l'universalisation de la Conférence du désarmement, étant persuadé que celle-ci gagnerait en autorité en s'ouvrant au reste de la communauté internationale et en mettant ainsi définitivement un terme à la période de la guerre froide, qui a façonné sa structure et son image par le passé. De même, mon pays a toujours œuvré pour que la Conférence soit plus attentive aux préoccupations de la société civile. Il importe d'utiliser encore mieux la présence, ici à Genève, de nombreuses organisations non gouvernementales. Les synergies qu'elles offrent – tout comme, d'ailleurs, les nombreuses organisations des Nations Unies et autres qui s'y trouvent – sont un atout qu'il ne faut pas négliger, pour faire avancer la coopération internationale.

Le moment n'est pas à la résignation ou au découragement. Bien au contraire, il faut tirer les enseignements adéquats, surmonter notre méfiance mutuelle et redoubler d'efforts. C'est uniquement au prix de cet effort de volonté sur le plan politique que notre Conférence, qui se trouve indubitablement à une croisée des chemins, retrouvera sa vocation fondamentale d'instance multilatérale unique et permanente de négociation sur le désarmement et la non-prolifération. C'est à l'aune de nos succès mais aussi de nos échecs que la communauté internationale va un jour nous juger.

Je n'aimerais pas terminer sans vous adresser à tous mes plus vifs remerciements pour votre coopération et pour votre amitié. Mes remerciements vont à tous les collègues et à leurs collaborateurs, au Secrétaire général de la Conférence et à son excellente équipe, aux interprètes et à toutes les femmes et tous les hommes qui rendent notre travail possible au quotidien, y compris les représentants de la société civile. Je garderai toujours un souvenir ému de mes activités à Genève et vous souhaite à tous beaucoup de chance et de succès dans la poursuite de vos travaux et dans vos vies personnelles.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Suisse, M. Christian Faessler, de son intervention ainsi que de son message d'adieu et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Martabit.

M. MARTABIT (Chili) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de la délégation chilienne, de la façon dont vous vous acquittez de vos tâches et de vous assurer de notre coopération pendant votre mandat et en particulier durant l'intersession qui commencera sous peu.

La session de 2004 de la Conférence du désarmement va se terminer. Cette année encore – c'est-à-dire pour la huitième année consécutive –, les membres de l'instance n'ont pas pu s'entendre sur un programme de travail ce qui, force est de le constater, est tout à fait regrettable.

Le Chili a, en matière de désarmement et de sécurité, des convictions fermes qui découlent du principe directeur de l'indivisibilité de la sécurité internationale et des intérêts supérieurs de la sécurité collective, par-delà les besoins nationaux des États. Comme nous l'avons affirmé devant d'autres instances, la sécurité nationale ne saurait se concevoir isolément ni servir de prétexte pour saper la sécurité d'autrui ou y porter atteinte.

La conception traditionnelle de la sécurité – celle de la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale – se révèle être insuffisante et fragile dès lors qu'il s'agit de contrer adéquatement et rapidement les multiples menaces qui ont commencé à surgir dans pratiquement toutes les régions du monde et qui, comme jamais auparavant, touchent concrètement et directement les personnes. Il en est issu une idée nouvelle, celle de la sécurité des personnes, à laquelle le Chili adhère pleinement.

En matière de sécurité internationale, mon pays mène une action politique cohérente en appuyant l'établissement de normes et de régimes qui facilitent la prévention et la gestion collective de problèmes qui compromettent la stabilité régionale et mondiale, mais aussi en participant à des initiatives multilatérales axées sur le maintien de la paix.

Alors que les crises se multiplient dans le monde, le risque de conflits armés a diminué radicalement en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les différends entre pays ont été réglés par des moyens pacifiques et efficaces, grâce à quoi notre région est devenue une zone de coopération et de coexistence pacifique.

En ce sens, il y a lieu d'évoquer ces jalons importants qui ont été notre pleine adhésion au Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Accord de Mendoza sur l'interdiction des armes de destruction massive, qui a été signé en 1991 par l'Argentine, le Brésil et le Chili, sans oublier pour autant les multiples accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux qui ont pour but de favoriser la confiance et d'asseoir nos sociétés sur des bases solides qui rendent possibles la coopération, l'intégration et le développement.

Il en a résulté notre adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, puis l'établissement, sur notre territoire, de stations de surveillance pour la vérification du respect des dispositions de ce dernier. De même, nous avons ratifié la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, dans le cadre de laquelle le Chili a procédé à la destruction totale de ses stocks de mines, opération qu'il a achevée bien avant le délai fixé par la Convention. De plus, il a entrepris cette année les opérations de déminage sur le terrain. En outre, le Chili est partie à la Convention sur les armes chimiques et a appuyé, à l'époque, l'élaboration d'un protocole à la Convention sur

(M. Martabit, Chili)

les armes biologiques, qui devait assurer et renforcer la vérification de l'exécution des obligations établies par cet instrument.

Nous appuyons résolument tous les instruments de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération, qu'ils soient universels ou régionaux. Nous accordons une importance particulière à ceux d'entre eux qui interdisent une catégorie entière d'armes de destruction massive. Nous soutenons avec constance les efforts qui sont déployés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour assurer et renforcer le respect de ces instruments, car la légitimité que confère la négociation multilatérale revêt pour nous une importance primordiale.

Nous reconnaissons que les organes multilatéraux bien établis ne sont pas les seuls mécanismes efficaces dont disposent les États pour apporter un règlement juridique à certains problèmes qui menacent la sécurité internationale. Pour cette raison, mon pays s'en tient avec détermination au Code de conduite international visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques, dit «Code de conduite de La Haye»; d'ailleurs, nous assurons actuellement la présidence du mécanisme établi par ce code. Comme chacun le sait, il s'agit d'un instrument politiquement contraignant, qui a été négocié et est appliqué par un grand nombre de pays, et qui est en voie d'universalisation. À ce jour, 115 pays y ont souscrit. Je saisis cette occasion pour lancer un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils souscrivent au Code de conduite de La Haye.

Encore une fois, je constate que, en dépit de tous les efforts et de la créativité des présidents successifs – auxquels, d'ailleurs, nous voulons exprimer notre reconnaissance par votre intermédiaire, Monsieur le Président –, il n'a malheureusement pas été possible de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis huit longues années déjà. Il ne fait aucun doute que cette longue stagnation, sans aucun progrès de fond, a porté atteinte à l'autorité de la Conférence du désarmement et soulève des questions légitimes sur l'avenir de l'instance. Pour cette raison, le Chili a appuyé résolument et continuera à soutenir les propositions constructives axées sur un programme de travail susceptible de recueillir l'appui de tous les membres de la Conférence. C'est assurément dans cet esprit que le Chili a défendu l'initiative des cinq Ambassadeurs. Nous pensons que cette proposition peut servir de base à un programme grâce auquel la Conférence pourra sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve et commencer ainsi à montrer au monde que la communauté du désarmement de Genève apporte effectivement une contribution concrète et effective à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Nous constatons avec satisfaction que la majorité des délégations à la Conférence a affirmé être prête à travailler sur la base de l'initiative des cinq Ambassadeurs. Au long de ces huit années nous ne nous sommes jamais trouvés aussi près d'un consensus qui permettrait à la Conférence de reprendre ses travaux. Toutefois, les membres ne se sont pas encore tous joints au consensus sur cette proposition. Certaines délégations ont affirmé qu'il ne fallait pas établir de couplage entre les éléments du programme de travail. C'est là peut-être la seule raison qu'elles aient avancée pour expliquer pourquoi elles ne pouvaient se joindre au consensus sur la proposition révisée des cinq Ambassadeurs. Certaines d'entre elles maintiennent que, si la Conférence du désarmement avait abordé chacune des questions séparément, elle aurait peut-être avancé, en huit ans, dans ses travaux de fond sur plus d'une question. Je crois qu'en cela elles

(M. Martabit, Chili)

ont raison. Cela dit, je ne vois pas quelle question de l'ordre du jour aurait pu recueillir le consensus en étant considérée séparément de toutes les autres. S'il en existait, nous serions prêts à l'examiner. Comme, de toute évidence, ce n'est pas le cas, les questions prioritaires n'étant pas les mêmes pour tous les pays, seul un accord sur l'ensemble des questions, comme l'ont proposé les cinq Ambassadeurs, nous permettra de redresser la situation.

L'adoption d'un programme de travail signifie que la Conférence du désarmement devra traiter des questions que nous avons décidé d'inscrire à son ordre du jour. En d'autres termes, nous ne souhaitons pas que quiconque se sente exclu de la réalisation d'un objectif aussi noble que le désarmement international. Il se peut cependant que les temps changent et qu'il faille faire preuve de souplesse. Il s'agit d'adopter un programme de travail à l'exécution duquel tous les membres de la Conférence soient véritablement attachés.

Pour ma délégation comme, j'en suis sûr, pour la majorité des autres délégations ici présentes, il est frustrant de voir les travaux de la Conférence rester paralysés. Cette situation nous perd, en tant que représentants chargés des questions de désarmement, devant nos propres sociétés et d'autres instances multilatérales, où des voix s'élèvent pour dire de la Conférence qu'elle a été un organe important mais qu'elle ne l'est plus. Nous risquons de voir les médias et d'autres entités de la société civile informer nos populations de la situation dans laquelle se trouve réellement la Conférence du désarmement et nous reprocher en conséquence de gaspiller des ressources humaines et financières alors qu'il y aurait à satisfaire tant de besoins urgents dans le monde d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas tout: le plus important et le plus grave, c'est que le blocage de nos travaux ne fait qu'ajouter aux insécurités existantes dans le monde d'aujourd'hui. Pour parler sans fard, nous souhaitons construire un monde plus sûr, mais nous ne sommes pas disposés à aborder une série de questions importantes dont le règlement pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Les pays qui sont à l'origine de la proposition des cinq Ambassadeurs ont certes leurs priorités, comme d'ailleurs tous ceux qui se sont ralliés à cette proposition et sont disposés à céder pour qu'il soit possible d'établir un programme de travail qui tienne aussi compte des intérêts des autres pays. Les pays qui ne se sont pas prononcés en faveur de cette proposition ou n'ont pas dit qu'ils pouvaient à tout le moins «vivre avec cela» sont peu nombreux, aussi la majorité des délégations est-elle très inquiète du fait que les travaux de la Conférence du désarmement restent paralysés et que nous ne faisons rien de constructif en matière de désarmement pour aider le monde.

J'ai commencé ma carrière de diplomate en ayant des convictions fermes – lesquelles étaient d'ailleurs répandues en ces années-là dans les pays en développement et dans divers autres États non dotés d'armes nucléaires qui formaient la communauté internationale – quant à l'importance d'un véritable désarmement et à la nécessité impérieuse de promouvoir et de réaliser cet objectif dans le monde. Il y avait à cela deux raisons fondamentales. Premièrement, il était évident et il reste manifeste, eu égard aux menaces graves auxquelles le monde doit faire face, comme nous avons pu le constater ce matin encore à la Conférence, que la sécurité et la paix internationales ne peuvent être assurées au moyen d'arsenaux nucléaires. Fait plus grave encore: les véritables menaces à la sécurité et à la paix internationales résident dans le manque

(M. Martabit, Chili)

de ressources dont la vaste majorité des pays en développement auraient besoin pour faire face aux véritables problèmes qu'ils doivent résoudre, à savoir la pauvreté, la faim et la maladie.

Avant de conclure, je voudrais formuler quelques points très précis. Premièrement, nous invitons encore une fois les délégations qui ne l'ont pas encore fait à se prononcer sur l'initiative des cinq Ambassadeurs. Deuxièmement, s'il leur paraît difficile de l'accepter comme base d'un programme de travail, nous les encourageons à proposer les modifications qui aplaniraient les difficultés et ouvriraient la voie au consensus auquel nous aspirons tous. Troisièmement, dès lors que la proposition des cinq Ambassadeurs aura été acceptée avec d'éventuelles modifications, il devra être entendu que ses éléments ne pourront être mis en œuvre que consécutivement et non simultanément. Ma délégation est décidée à faire preuve de la plus grande souplesse quant à l'ordre dans lequel chaque question devra être effectivement traitée. Il serait d'ailleurs très difficile à nombre de délégations comptant peu de membres, comme la nôtre, de suivre simultanément les débats ou les négociations sur plusieurs questions. Quatrièmement, en contrepartie de ce traitement consécutif des questions et pour éviter toute difficulté dans l'établissement de l'ordre dans lequel elles seront traitées, il faudra que prime le principe suivant lequel rien ne sera arrêté tant que tout n'aura pas été convenu. Cinquièmement, enfin, si tout cela reste impossible pour les quelques délégations qui empêchent le consensus sur l'initiative des cinq Ambassadeurs en tant que base de l'adoption d'un programme de travail, nous demanderons à ces délégations de faire une proposition réaliste et susceptible d'être appuyée par tous les membres de la Conférence du désarmement de sorte qu'il soit possible de relancer les travaux de l'instance.

À vrai dire, il est inadmissible que des ambassadeurs et des diplomates notoirement compétents comme ceux dont nous prenons congé ce matin, par exemple, et qui disposent d'un mécanisme spécialisé comme l'est la Conférence du désarmement, continuent à ne rien produire et à être incapables d'apporter à la communauté internationale, au nom des pays membres de l'instance, une contribution significative à la paix et à la sécurité.

L'intersession qui durera jusqu'au début de l'année 2005 en étant placée sous votre direction, Monsieur le Président, puis sous celle de votre successeur expérimenté, ménagera aux délégations auxquelles j'ai lancé un appel comme à tous les membres de la Conférence du désarmement le temps nécessaire pour consulter leurs capitales respectives ou pour tenir ici à Genève des consultations, ce à quoi ma délégation sera toujours prête.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Martabit, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la Présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri.

M. DEMBRI (Algérie): Mes autorités viennent de m'informer que je suis concerné par les mutations de diplomates cette année et que je recevrai donc dans quelques semaines une nouvelle affectation. Elles ont peut-être le sens de l'humour – elles ont dû constater que, après le départ de quatre de mes collègues auteurs de la proposition des Cinq, il n'était pas convenable que je joue le rôle du dernier des Mohicans. Je vous fais donc aujourd'hui mes adieux.

(M. Dembri, Algérie)

Si je dois me remémorer les stances diachroniques qui ont marqué la Conférence du désarmement depuis mon arrivée à Genève, je dirai que les séances qu'elle égrène connaissent deux périodes d'intense effervescence, à l'ouverture des travaux et à leur achèvement comme aujourd'hui, parce que ces deux séances révèlent l'obligation de synthèse dans la richesse du débat contradictoire et qu'elles inscrivent dans une sorte de *terminus ad quem* la satisfaction du devoir accompli. Aussi est-il besoin pour nous tous ici d'apporter non seulement notre évaluation des thèmes proposés à la discussion et notre position, mais aussi de contribuer à asseoir une synthèse générale qui, faite de bonne foi et en toute responsabilité, favorisera, sans nul doute, notre commune compréhension des enjeux du désarmement et permettra de déboucher nécessairement sur une démarche consensuelle, donc forte et résolue.

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement nous pose toujours deux problèmes étroitement liés l'un à l'autre, à savoir: Quelles questions de fond devons-nous y inscrire? Dans quel ordre de priorité devons-nous commencer les négociations et selon quels arrangements organisationnels? Dès lors, les positions exprimées et les arguments présentés à ce sujet ne sauraient s'opposer entre eux, même quand ils sont fondés sur la sélectivité ou se réfèrent à l'impératif d'une approche intégrée et globale, puisqu'ils témoignent en réalité de la vigueur de cette charte originelle, le fameux Décalogue élaboré en 1978 par l'Assemblée générale des Nations Unies, dont on ne peut nier qu'il met en évidence la primauté du désarmement nucléaire.

Or nos débats, dans leur actualité la plus immédiate, prouvent l'insatisfaction que nous éprouvons face à certaines réalisations qui, pour être louables, restent parcellaires, parce qu'elles ne prennent pas en charge, de façon complète et totale, les aspirations à la sécurité et à la paix de toutes les sociétés humaines de notre planète. Ainsi en était-il des Traités SALT, FNI et START, qui restent des accords bilatéraux et ne répondent pas aux préoccupations de la communauté internationale dans son ensemble. Ainsi en est-il même aujourd'hui du TNP qui, pour avoir été prorogé indéfiniment en mai 1995, révèle, dans les applications subséquentes, les déceptions et les frustrations engendrées par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui n'a pas pris en charge, selon l'évaluation que nous avons faite ici à Genève, la dimension du désarmement nucléaire. S'il a recueilli malgré tout l'adhésion de nombreux pays, dont le mien, il faut y voir, sans nul doute, la conviction de ces pays et les espoirs qu'ils fondent dans l'œuvre collective et multilatérale de désarmement, telle que reflétée dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 8 juillet 1996, qui nous a rappelé à tous que les États ont une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Il s'agit là d'une obligation contractée en vertu de l'article VI du TNP et reflétée dans les engagements pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, notamment les 13 mesures pratiques auxquelles nous avons souscrit et qu'il faudrait mettre en œuvre pour être conséquents avec nous-mêmes. Mettre donc l'accent sur la prolifération des armes nucléaires au lieu d'aborder ce problème dans le cadre d'une démarche globale de désarmement conduirait au fond à déplacer le débat et à postuler la légitimité de l'existence de cette arme destructrice face à la légitimité de sa possession.

(M. Dembri, Algérie)

On comprendra ainsi pourquoi l'Assemblée générale des Nations Unies n'a cessé d'adopter des résolutions invitant la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur le désarmement nucléaire et, corrélativement, les raisons qui ont amené, ici même à Genève, le Groupe des 21, auquel j'appartiens, à demander maintes fois la mise en place d'un comité spécial chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, selon un calendrier convenu et déterminé ensemble, en vue de parvenir à l'élimination définitive des armes nucléaires.

Cette demande reste légitime car, paradoxalement, depuis la fin de la guerre froide, la situation internationale s'est durcie, l'ordre du monde est devenu plus instable, plus incertain et plus précaire. Cette situation s'est illustrée par la dénonciation du Traité ABM, l'augmentation sans précédent des armes de destruction massive, notamment nucléaires, de mise au point de nouvelles armes, l'affaiblissement de l'autorité du TNP et les risques de prolifération, l'érosion du multilatéralisme dans la gestion des affaires internationales et, fait encore plus significatif, l'émergence de nouveaux États dotés de l'arme nucléaire. Par ailleurs, on a assisté à l'accroissement des dépenses militaires et à une course aux armements dans l'espace. De surcroît, les nouvelles positions en ce qui concerne le nucléaire, les nouvelles doctrines de dissuasion et la notion de guerre préventive sont venues accroître les facteurs de tension, auxquels il faut ajouter bien entendu les nouvelles formes de terrorisme international.

Si j'ai tenu à rappeler ces quelques faits saillants de notre itinéraire commun et collectif, c'est que trois considérations me paraissent découler de nos débats au sein de la Conférence du désarmement. Premièrement, il ne se trouve pas, à la Conférence, d'État membre qui nie que le désarmement nucléaire est aujourd'hui un objectif rassembleur, érigé en priorité par la communauté et l'opinion internationales. Deuxièmement, il ne se trouve pas, à la Conférence d'État membre qui se déclare aujourd'hui hostile à la réalisation de cet objectif. Troisièmement, nous relevons donc que les différences entre nous résident dans les approches et n'ont pas un caractère rédhibitoire.

C'est pourquoi, il apparaît opportun de faire l'apologie de l'approche globale qui offre l'avantage d'être plus rationnelle puisqu'elle évite les perceptions parcellaires, plus prudente puisqu'elle permet les équilibres nécessaires à toute négociation, enfin plus juste parce qu'elle ne marginalise aucun État membre; bien au contraire, elle refuse les œuvres périssables et les calculs étriqués, et intègre dans une même synergie créatrice tous les acteurs de cette enceinte multilatérale.

Pour ces raisons, la Conférence du désarmement ne devrait pas craindre de faire sienne, en matière de désarmement nucléaire, une approche globale qui intégrerait un instrument pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, une convention qui interdirait l'emploi ou la menace de leur emploi, un traité visant leur élimination et enfin une convention interdisant la production de matières fissiles à usage militaire, sans oublier, bien entendu, des mécanismes de vérification et de contrôle des stocks déjà accumulés.

Par une telle démarche, la Conférence du désarmement, en tant qu'instance unique de négociation collective, entièrement convaincue des vertus de l'action multilatérale, intégrerait, satisfèrait et illustrerait les demandes et les perceptions des uns et des autres: ainsi l'interdiction

(M. Dembri, Algérie)

des matières fissiles serait restituée dans son cadre naturel de mesure de désarmement nucléaire, tandis que les réalisations en matière de limitation et de réduction des arsenaux nucléaires s'inséreraient dans un processus multilatéral, et les craintes légitimes des États non dotés d'armes nucléaires seraient prises en compte par un régime juridique contraignant et générateur de confiance entre les nations.

Ainsi, le concept de consensus pourrait mieux s'explicitier au sein de notre Conférence. Ce consensus serait dès lors rattaché aux vertus de l'équilibre et resterait le moyen le plus efficace de démêler les situations les plus complexes, au lieu de devenir un instrument de censure et de veto préjudiciable à l'action collective. Il est primordial en effet que la Conférence du désarmement réponde aux multiples signaux qu'elle a reçus concernant des travaux de fond sur la question du désarmement nucléaire et qu'elle donne en retour le signal qu'attendent d'elle la communauté internationale et, plus largement, la société civile, de plus en plus partie prenante dans l'orientation de nos travaux, ainsi que l'a indiqué tout à l'heure mon éminent collègue suisse M. Christian Faessler.

Il y a lieu donc d'encourager fortement l'impulsion qui a été donnée ici et en dehors de cette instance au désarmement nucléaire. Il serait fortement préjudiciable pour tous de casser cette impulsion en orientant les travaux de la Conférence vers d'autres négociations et des questions nouvelles ou additionnelles qui, pour légitimes et nécessaires qu'elles soient, ne sauraient inverser les priorités ni les modifier. Le besoin d'efficacité en matière de désarmement nucléaire devra se traduire par les mesures fonctionnelles et organiques qui s'imposent. Au plan fonctionnel, un comité spécial, doté d'un mandat de négociation sur le désarmement nucléaire, reste la voie la plus courageuse et la plus rationnelle. C'est dans cette voie que la négociation d'une convention sur l'interdiction des matières fissiles trouvera sa place. Sur un plan organique, la convergence des efforts et des aspirations de tous vers la Conférence du désarmement, organe de négociation multilatéral unique, ainsi que nous le proclamons tous, conférerait aux négociations plus de légitimité et serait de nature à consolider l'engagement de toutes les nations en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaire.

Il faut convenir qu'aujourd'hui la problématique ne se pose pas en termes d'acceptation ou de refus de négociations sur tel ou tel point à la Conférence du désarmement. Elle se situe au niveau des priorités. Nous pouvons reconnaître que tout point inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est urgent en soi, mais nous devons dire aussi qu'au sein des urgences il y a des priorités – et je me réfère en cela à ce que vient de dire mon collègue chilien Juan Martabit.

Reconnaître ces priorités nous aiderait à ordonner de façon viable le programme de travail que nous devons fixer ensemble. Or, rappelons-le, le désarmement nucléaire est au centre des préoccupations de la Conférence du désarmement, tout à la fois en termes de conception et de négociation, et si la communauté internationale peut se prévaloir aujourd'hui d'instruments juridiques qui interdisent à tout jamais la fabrication et l'utilisation des armes biologiques et chimiques, il n'en est pas de même pour les armes nucléaires. C'est pourquoi tout État non doté d'armes nucléaires ou qui a renoncé à ces armes – l'Algérie en fait partie – est en droit, sur le plan politique, de se prononcer et de militer activement pour un monde exempt d'armes

(M. Dembri, Algérie)

nucléaires. C'est pourquoi, aussi, tout État nucléaire ou doté d'armes nucléaires a le devoir moral et l'obligation politique de désarmer et de contribuer à l'élimination totale des armes nucléaires.

La possession de l'arme nucléaire n'est pas reconnue, ni juridiquement, ni politiquement comme un droit indéfini. L'abolition de cette arme est une obligation juridique qui découle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle est aussi une nécessité politique dans la mesure où l'arme nucléaire ne doit pas jouer de nos jours le rôle d'outil de la puissance des États. Son élimination répondrait à un besoin universel de sécurité et est dans l'intérêt des États non dotés d'armes nucléaires, bien entendu, mais aussi dans celui des États nucléaires ou dotés de l'arme nucléaire et qui ne sont pas à l'abri du déclenchement intempestif d'un conflit nucléaire. C'est là une vérité que l'on doit avoir constamment à l'esprit.

Là aussi, la société civile a son mot à dire et une opinion mondiale forte doit se former et se déterminer, car il ne s'agit plus de l'affaire de certains États mais de l'avenir de l'humanité. Certes, des réductions ont eu lieu dans le passé entre les États-Unis et la Russie dans le cadre des Traités START ou ABM; des zones exemptes d'armes nucléaires sont nées; des États de l'ex-URSS ont renoncé à leur statut d'États nucléaires; le traité interdisant les essais nucléaires a été finalisé. Les États nucléaires doivent donc s'engager sans équivoque en faveur d'un désarmement nucléaire, qui ne peut être véritable que s'il est accompagné de mesures concrètes, mises en œuvre suivant un échéancier précis dont la définition incombe non seulement aux États nucléaires eux-mêmes mais aussi à l'ensemble de la communauté des États. Un travail multilatéral dans ce domaine ne peut qu'être utile. L'espoir d'une sécurité collective affranchie de l'arme nucléaire, qu'a suscité la fin de la guerre froide, a été déçu: la volonté politique a fait défaut chez ceux qui continuent de croire, forcément à tort, aux vertus dissuasives de l'arme nucléaire et qui continuent malheureusement de cultiver des doctrines militaires, réservant une place de choix à l'arme nucléaire, conçue aussi, désormais, comme un moyen de prévention. La suspension des négociations bilatérales sur la réduction des stocks entre États nucléaires et la confusion du civil et du militaire dans l'utilisation de l'espace sont très inquiétantes. C'est pourquoi mon pays continuera à appeler de ses vœux la création au sein de la Conférence du désarmement, le plus rapidement possible, d'un comité chargé de négociations sur cette question.

À cet égard, il nous faut signaler que l'initiative des cinq Ambassadeurs, désormais assurée d'un appui très large au sein de notre assemblée, constitue une avancée significative sur la voie du plus large rassemblement des énergies et porte en elle-même la survie de la Conférence du désarmement.

Tous ces défis auxquels ma délégation fait référence et toutes ces questions restées en suspens exigent de nous une réponse collective, qui devrait se traduire notamment par la réactivation de la Conférence du désarmement. C'est dire qu'il nous faut adopter dans les meilleurs délais un programme de travail équilibré sur la base de mandats appropriés. Cette patiente recherche s'est cristallisée dans la naissance de la proposition originale de cinq Ambassadeurs appartenant à différents groupes et qui ont ouvert à la Conférence du désarmement des perspectives de consensus et de travail démiurgique. Permettez-moi dès lors de saluer et de rendre hommage ici à l'apport considérable de mes collègues déjà partis: Jean Lint, de la Belgique, Juan Vega, du Chili, Chris Salander, de la Suède, et Camillo Reyes, de la Colombie. Les auteurs de cette proposition, publiée sous la cote CD/1693/Rev.1, ont bien

(M. Dembri, Algérie)

réfléchi aux moyens de doter la Conférence du désarmement d'un programme de travail qui embrasse tous les points de l'ordre du jour. Leur proposition obéit à une approche globale; elle est équilibrée et susceptible d'être modifiée, comme l'ont rappelé de nombreux orateurs ici.

Notre réponse à tous ces défis exige que chacun de nous fasse preuve d'une volonté de dialogue et d'une ouverture d'esprit. C'est à cette condition seulement que nous pourrons progresser de façon irréversible dans la voie du désarmement nucléaire. C'est à cette condition seulement que ceux d'entre nous qui ont renoncé à l'utilisation militaire de l'atome et opté pour le développement de son usage civil et pacifique seront convaincus qu'ils ne se sont pas trompés de voie, car il n'est pas admissible qu'il faille aujourd'hui attendre des changements dans les politiques et les doctrines militaires pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement.

Il est clair que toutes ces questions s'inscrivent dans un cadre plus large, celui de la définition d'une sécurité collective à l'aube du troisième millénaire et, partant, la définition du monde dans lequel nous voulons vivre et que nous voulons transmettre aux générations futures. Ces questions ne peuvent être traitées que dans une enceinte multilatérale, seule à même d'offrir des réponses globales et complètes en tenant compte des préoccupations des uns et des autres, ce qu'est la Conférence du désarmement, que nous devons tous défendre contre toutes les forces centrifuges.

Au cours de ces huit années passées à Genève, j'ai pu apprécier cet intense compagnonnage qui lie, au sein de la Conférence du désarmement, les États membres entre eux. Dans la longue chaîne d'efforts qui ont été faits dans cette enceinte, beaucoup de noms de collègues partis me reviennent en mémoire, et ceux qui sont présents ici, compagnons de route et de labeur aux efforts méritoires, portent en eux, par les nécessités du travail collectif, la responsabilité des moyens dont nous avons besoin pour cheminer ensemble. Je ne pourrais tous les citer tant il est difficile de choisir parmi autant de figures illustres. Vous me permettez, cependant, de faire une exception pour deux d'entre eux: les Ambassadeurs du Mexique et d'Allemagne, MM. Antonio de Icaza et Volker Heinsberg.

L'Ambassadeur Antonio de Icaza était Président de la Conférence du désarmement au moment où je suis arrivé et, au cours de l'entretien de courtoisie que j'ai eu avec lui, nous avons eu l'occasion de faire l'apologie du dialogue créateur; nous avons aussi évoqué – lui qui était originaire d'une grande famille de diplomates – l'apport que son père avait fait à la connaissance de la grande civilisation arabe, apport que je veux aujourd'hui consacrer par le choix d'un quatrain poétique du grand poète Fernando Asís de Icaza, qui est inscrit sur le fronton de l'Alhambra à Grenade:

«Dale limosna, mujer, que no hay en la vida nada como la pena de ser ciego en Granada!» (Fais-lui l'aumône, femme, car il n'y a pas de pire malheur que d'être aveugle à Grenade!)

Cet éloge du dialogue, cette admiration portée à l'écoute de l'autre, je les ai vus chez Antonio de Icaza, l'Ambassadeur de Icaza, digne héritier de son père.

(M. Dembri, Algérie)

L'Ambassadeur Volker Heinsberg était Président de la Conférence du désarmement au moment où est née la proposition des cinq Ambassadeurs et c'est lui qui, au cours d'un déjeuner informel, nous avait poussé à cette recherche de synthèse et de dialogue entre groupes différents. Ce n'est peut-être pas un fait connu, mais je voudrais lui rendre aujourd'hui un hommage et citer en allemand le poète Goethe qui disait:

«Ich habe mein Haus auf nichts gestellt, deshalb gehört mir die ganze Welt.»

(Je n'ai construit ma maison sur rien et c'est pour cela que le monde entier m'appartient.)

Bien entendu, j'ai gardé le souvenir de ces deux hommes, mais je voudrais évidemment ne pas paraître machiste. Je veux rendre hommage aussi à une très grande femme ambassadeur qui était là à mon arrivée, M^{me} Joelle Bourgois, Ambassadeur de France, et déjà secondée par notre brillant collègue François Rivasseau. M^{me} Bourgois était là pour défendre la position de son pays au moment de cette affaire désastreuse, pour nous tous, des essais de Mururoa, et elle l'a fait avec une conviction et une sincérité mais aussi en prenant des engagements pour le futur que je garde en mémoire et qui, j'espère, permettront un jour à la France de rejoindre ceux qui soutiennent aujourd'hui la proposition des cinq Ambassadeurs.

J'ai une pensée émue à l'idée de quitter prochainement cette conférence, haut lieu de débats contradictoires. Je dois beaucoup à l'écoute de mes collègues. J'ai apprécié nos échanges profonds, féconds et riches d'informations et de sens, et je remercie chacun pour la part qu'il y a prise. Mes salutations les plus cordiales vont à toute l'équipe dévouée du secrétariat, qui est guidée par notre collègue M. Román-Morey. Je voudrais aussi remercier tous les collaborateurs de ce dernier pour leur aide et, entre autres – qu'il me pardonne de le citer –, M. Zaleski. Mes salutations s'adressent à toute l'équipe des services techniques, de traduction et d'interprétation qui ont rendu intelligible la tour de Babel de nos soliloques.

Enfin, Monsieur le Président, je vous adresse toute mon amitié, à vous qui avez brillamment mis au point notre rapport pour la session de 2004, grâce à votre sens de la négociation et votre tact, de même qu'au Secrétaire général, M. Ordzhonikidze, qui a toujours su nous apporter ses conseils et son appui. Je vous souhaite à tous bonne chance et vous dis au revoir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, de sa déclaration ainsi que de son message d'adieu et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à la représentante de l'Allemagne, M^{me} Sabine Taufmann.

M^{me} TAUFMANN (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est toujours une gageure que de prendre la parole à la suite de l'Ambassadeur Dembri, mais je ferai de mon mieux.

Je voudrais d'emblée exprimer mes sentiments de profonde tristesse devant les événements tragiques survenus à Beslan, en Ossétie du Nord. Je compatis à la douleur des familles des centaines de victimes et des enfants innocents qui y ont perdu la vie.

(M^{me} Taufmann, Allemagne)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien j'ai apprécié les efforts intenses que vous avez déployés pendant votre mandat. Je saisis cette occasion pour remercier vos prédécesseurs, l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohammed, l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo, l'Ambassadeur de Mongolie, M. Khasbazaryn Bekhbat, et l'Ambassadeur du Maroc, M. Omar Hilale, des efforts inlassables qu'ils ont consentis pendant la session de 2004 dans l'espoir de faire adopter un programme de travail de la Conférence.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale. Conformément au Programme d'action adopté à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il nous incombe de nous consacrer «à l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre ... (un) désarmement général et complet sous un contrôle international efficace». Voulons-nous révoquer en doute le fait qu'il y a toujours lieu de définir le programme global de désarmement comme une mesure visant à promouvoir et faire intervenir le désarmement général et complet? Avons-nous l'intention de devenir «obsolètes»?

L'Allemagne voit dans les séances plénières informelles un moyen de parvenir à un consensus sur un programme de travail tenant compte des diverses priorités et préoccupations des États. Toutefois, ce mode de fonctionnement ne doit pas être une fin en soi et nous ne devrions pas tenir des séances informelles simplement pour nous réunir. Cela ne saurait remplacer un compromis sur un programme de travail et l'établissement de véritables organes subsidiaires.

Dans ce contexte, l'Allemagne tient à rappeler qu'elle appuie, à titre de programme de travail de la Conférence du désarmement, la proposition des cinq Ambassadeurs telle qu'elle figure dans le document CD/1693/Rev.1, datée du 5 septembre 2003. Dans sa version révisée – ou dans une version rationalisée et simplifiée, telle que proposée par le Canada –, cette proposition prend en compte les diverses positions, inquiétudes et priorités des membres de la Conférence, telles qu'elles ont été énoncées à diverses occasions et encore pendant les séances plénières officielles et informelles consacrées à l'ordre du jour de la Conférence. L'Allemagne est sensible au fait que certaines délégations sont disposées à rallier un consensus sur un programme de travail de la Conférence fondé sur la proposition des cinq Ambassadeurs ou sur la version modifiée de cette proposition, sans que l'une ou l'autre corresponde entièrement à leurs priorités. Cette attitude semble offrir le seul moyen possible de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et de franchir un pas décisif dans la voie menant à des travaux de fond. L'idée de faire obstacle au consensus requis sur un programme de travail en établissant des «couplages» conditionnels, voire en exerçant des pressions, n'est pas compatible avec une démarche ouverte, axée sur l'obtention d'un compromis viable qui respecte aussi les inquiétudes et les positions d'autrui. Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été possible de commencer des travaux sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Un mandat a déjà été convenu. Pourquoi donc tarde-t-on à établir un comité spécial? Est-ce là une marque de mauvaise foi chez ceux qui s'opposent à l'établissement d'un tel organe?

(M^{me} Taufmann, Allemagne)

Nous remercions les États-Unis d'Amérique d'avoir terminé leur examen de la question d'un traité qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les résultats de cet examen qui nous ont été présentés seront étudiés de près dans ma capitale. Toutefois, qu'il me soit permis de faire d'ores et déjà les observations suivantes. L'Allemagne considère que, en toute bonne logique, il s'agit à présent, dans le processus multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires, de passer à la négociation d'un tel traité. Il manque à la communauté internationale une démarche cohérente en ce qui concerne les matières fissiles, ce qui est d'autant plus déplorable étant donné les risques de prolifération non négligeables associés à ces matières. Il est indispensable de continuer à enregistrer des progrès tangibles dans la voie menant à un désarmement nucléaire vérifiable et irréversible. L'Allemagne est d'avis que les négociations sur un tel traité devraient être fondées sur le mandat Shannon, tel qu'il a été adopté par la Conférence en mars 1995 et reproduit dans la proposition révisée des cinq Ambassadeurs, et qui vise la conclusion d'un traité multilatéral sur la question qui soit non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable. La communauté internationale devrait à présent inscrire la négociation de ce traité à son programme de non-prolifération et de désarmement, maintenant qu'ont abouti les négociations relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais, comme il est demandé dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, n'est pas encore chose faite.

Le fait que certaines questions sont controversées ne devrait pas nous dissuader d'ouvrir des négociations. Un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait non seulement une mesure de désarmement nouvelle et importante, propre à renforcer la confiance, mais aussi une preuve de l'efficacité des entreprises multilatérales et une pièce maîtresse du système de sécurité international, car il serait susceptible d'améliorer réellement le contrôle des matières nucléaires et, partant, – eu égard à la lutte contre le terrorisme – de contribuer au renforcement de la sécurité partout dans le monde. L'ouverture rapide de négociations sur ce traité pourrait constituer le message qu'attendent les États parties au TNP lorsqu'ils se réuniront pour la Conférence d'examen de 2005.

En outre, pour aider à relever les défis nouveaux que pose l'évolution des conditions de sécurité, il serait utile que la Conférence revoie la question des armes radiologiques, ainsi qu'il est suggéré dans la proposition des cinq Ambassadeurs. La question des armes radiologiques a longtemps été considérée comme étant secondaire, puisque les États ne produisent pas de telles armes et qu'il se pose nombre de problèmes concernant la définition des expressions et la portée, comme la vérifiabilité d'un traité interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes de ce type. Dans ce contexte, toutefois, je vous renvoie au message adressé par le Secrétaire général de l'ONU à la Conférence du désarmement en 2003, dont lecture a été donnée à la première séance plénière de la session et dans lequel le Secrétaire général a noté que l'idée d'engager un débat informel sur les armes radiologiques reflétait les préoccupations grandissantes en matière de sécurité, suite aux événements du 11 septembre 2001. Les événements tragiques du 11 septembre ont démontré que les terroristes sont prêts à employer tous moyens à leur disposition pour commettre leurs attentats odieux. Le risque de voir des armes radiologiques être employées à des fins terroristes n'est pas négligeable. Cela rend

(M^{me} Taufmann, Allemagne)

la prévention d'autant plus importante. Nous ne pouvons attendre que des terroristes mettent au point de telles armes ou même les aient déjà employées.

Pour être efficace, une stratégie internationale qui viserait à empêcher les terroristes de mettre la main sur des armes de destruction massive doit être fondée sur un édifice de mesures de limitation des armements et de non-prolifération adoptées à l'échelon multilatéral, car il n'y va plus d'une simple tâche nationale, mais d'une question qui revêt une importance critique sur le plan international. C'est uniquement en adoptant une démarche universelle que nous parviendrons à juguler le problème, et la Conférence du désarmement, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, a un rôle clef à jouer dans cette entreprise.

Les traités en vigueur portant sur des zones exemptes d'armes nucléaires ont interdit les armes nucléaires dans différentes régions du monde. Ces traités tracent une voie qu'il serait bon de suivre dans d'autres régions du monde, en particulier celles où règnent des tensions. Il faudrait aussi les compléter par des arrangements internationaux efficaces. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent avoir l'assurance d'être à l'abri de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires. Les garanties de sécurité données unilatéralement et les garanties dites «positives» ont leur importance en un premier temps. Dans la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive que le Conseil européen a adoptée en décembre 2003, l'Allemagne et ses partenaires ont reconnu que les garanties de sécurité positives et négatives peuvent servir tant d'incitation à la renonciation aux armes de destruction massive que de moyen de dissuasion. L'Allemagne appuie donc l'idée d'établir à la Conférence un comité spécial sur la question, comme le prévoit la proposition révisée des cinq Ambassadeurs.

En outre, l'Allemagne estime qu'il est de la plus haute importance d'établir un comité spécial qui serait chargé de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme le prévoit la proposition révisée des cinq Ambassadeurs. La limitation des armements et le désarmement ne sont pas des fins en soi, mais des moyens de renforcer la sécurité. Nous avons besoin d'une réglementation-cadre qui régirait l'exploitation de l'espace à des fins civiles, dans des conditions de sécurité, ainsi qu'à des fins militaires légitimes, afin d'éviter que l'insécurité ne règne dans ce milieu en ayant des incidences incalculables sur la sécurité mondiale. Dans cet esprit, l'Allemagne accueillera avec satisfaction tout ce qui sera fait en vue de repérer et d'examiner des questions concrètes ou des propositions précises, y compris des mesures de confiance et de transparence, des principes généraux, des engagements conventionnels et l'élaboration d'un régime à même d'empêcher une course aux armements dans l'espace, ainsi que la négociation éventuelle d'un instrument juridique international en la matière. Les propositions avancées par la Russie et la Chine pourraient être un bon point de départ d'un examen plus approfondi de la question.

Toutes ces questions constituent en même temps de nécessaires mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et, partant, un moyen important de limitation des armements, sur le plan tant mondial que régional. Elles ne sont ni nouvelles ni anciennes, mais revêtent une importance fondamentale pour la communauté internationale et, en particulier, eu égard à la nouvelle donne internationale à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Le fait que certaines

(M^{me} Taufmann, Allemagne)

questions figurent depuis si longtemps au programme de la communauté internationale montre bien à quel point elles sont difficiles et, en même temps, combien il importe et il est utile de les régler.

Je veux vous encourager, Monsieur le Président, ainsi que votre successeur, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders, à poursuivre les consultations intenses que vous avez menées dans l'espoir de nous faire trouver un terrain d'entente et reprendre des travaux de fond en 2005. Je veux lancer un appel énergique à tous les membres de la Conférence du désarmement afin qu'ils redoublent d'efforts pour relancer les travaux de fond et s'acquittent du mandat qui leur a été donné.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M^{me} Sabine Taufmann de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Jackie Sanders.

M^{me} SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par ajouter au message adressé au peuple russe les condoléances et l'appui des États-Unis.

Les États-Unis ont présenté pendant la session de 2004 des propositions importantes relatives à la négociation de traités visant l'arrêt de la production de matières fissiles et l'interdiction de la vente ou de l'exportation de mines terrestres persistantes, dans le but de reprendre de véritables travaux de fond à la Conférence du désarmement. Nous avons encore pris l'initiative de faire venir de Washington une équipe d'experts chargée de tenir des réunions d'information sur les problèmes inhérents à la vérification d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons trouvé réjouissant la réaction enthousiaste à ces réunions d'information, qui donne à penser que les délégations sont impatientes de travailler réellement à la négociation d'un tel traité. Les États-Unis sont convaincus que c'est sur ces deux questions – un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et les mines terrestres persistantes – que la Conférence peut, au mieux, espérer engager une action concrète. L'aboutissement de négociations sur ces deux questions éviterait de grandes pertes en vies humaines dans le monde entier.

Certaines délégations estiment que des négociations sur ces propositions peuvent désormais être engagées. Nul ne sera surpris d'apprendre que nous en convenons et serions heureux de voir les délégations saisir cette occasion. Nous comptons poursuivre nos consultations informelles avec les délégations pendant l'intersession sur les deux questions. Nous avons l'espoir que la Conférence pourra ainsi commencer la session de 2005 dans de bonnes dispositions, à savoir en étant résolue à laisser là les divergences au sujet de diverses propositions et à entreprendre enfin des travaux de fond, qui se sont faits si longtemps attendre.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec tous les membres de la Conférence pendant les travaux de la Première Commission, le mois prochain.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Jackie Sanders, de sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, je veux commencer par dire, comme d'autres orateurs, que nous avons été bouleversés par les événements de Beslan, que l'Ambassadeur Skotnikov a qualifiés de crime monstrueux, et adresser par son intermédiaire aux autorités et au peuple de son pays toutes nos condoléances et notre vive sympathie.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, tout le respect et la reconnaissance que m'inspirent les efforts inlassables que vous avez déployés dans l'espoir de faire progresser la Conférence et vous féliciter de l'adoption du rapport. Vous pourrez compter sur nous pour vous appuyer pendant l'intersession et nous nous réjouissons à la perspective de consultations avec vous-même ainsi qu'avec votre successeur, l'Ambassadeur Chris Sanders.

J'hésite à faire une intervention après les déclarations éloquentes des orateurs précédents et en particulier les messages d'adieu des Ambassadeurs Dembri, Broucher et Faessler, dont je loue la grande valeur intellectuelle et politique.

En fait, c'est plutôt une annonce que je veux faire. Il y a environ un mois, j'ai adressé aux collègues représentant les États membres ou observateurs une lettre les invitant à un séminaire qui aura lieu ici même dans la salle de conseil le 28 septembre. Je leur ai alors annoncé que je ferais distribuer le programme de ce séminaire, qui, je crois, leur est remis en ce moment même.

Le séminaire porte sur la réduction de la menace par la coopération, dont le partenariat mondial du G-8 est l'expression la plus importante, sinon la seule. J'ai exposé cette question lors de mon intervention à la Conférence le 20 janvier 2004. Je crois que la question qui fait l'objet de ce séminaire intéresse les débats de la Conférence du désarmement, puisqu'il s'agit de programmes qui visent à éliminer tout particulièrement les armes de destruction massive. J'ai également évoqué le problème à la Réunion préparatoire de la Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en mai dernier à New York, parce que les programmes que j'ai mentionnés ici intéressent tout particulièrement les travaux entrepris dans le cadre du TNP et correspondent à certaines articles précis du traité.

Je saisis donc cette occasion pour vous inviter tous ici présents, membres des missions et collaborateurs, ainsi que le public, à participer à ce séminaire. Je veux aussi remercier le secrétariat de la Conférence pour l'aide précieuse qu'il a apportée à l'organisation de cette manifestation.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza, de son aimable invitation au séminaire et des paroles chaleureuses qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, la délégation française s'associe bien sûr aux remerciements, aux félicitations et aux vœux que vous avez adressés aux trois Ambassadeurs qui nous quittent, hélas.

(M. Rivasseau, France)

Je voudrais revenir très brièvement sur un point évoqué par mon collègue et ami Christian Faessler. Je veux informer les membres de la Conférence, en accord avec lui, que le Centre de politique et de sécurité de Genève a confirmé la tenue en octobre d'un nouveau séminaire sur la sécurité intérieure et la protection des infrastructures civiles critiques, qui fera suite au séminaire de l'an dernier sur le même sujet. Il semble que chaque délégation à la Conférence du désarmement et les représentants de la société civile recevront prochainement une invitation à cet effet. J'espère que ce séminaire nous permettra d'approfondir une compréhension commune des enjeux liés à ces questions et des réponses que la communauté internationale peut apporter en la matière. Pour ceux d'entre nous qui seront à New York pour les travaux de la Première Commission et donc dans l'impossibilité d'y assister, les délégations française et suisse et le Centre de politique et de sécurité de Genève envisagent d'organiser après la fin des travaux de la Première Commission une séance de travail permettant de recenser et de discuter les résultats du séminaire.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour la sagesse avec laquelle vous avez guidé jusqu'ici notre Conférence et de vous en remercier.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, de son aimable invitation et des paroles chaleureuses qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Puisque c'est aujourd'hui le dernier jour de la session de 2004, je souhaiterais faire une déclaration de clôture.

La Conférence du désarmement termine aujourd'hui sa session de 2004.

En dépit de tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à adopter un programme de travail moyennant lequel nous puissions lancer des négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles et des travaux de fond sur d'autres questions. Il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des évolutions significatives à la présente session. Sous la présidence de l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, la Conférence a pris une décision qui vise à améliorer la participation de la société civile à ses travaux. Sous les présidences des Ambassadeurs du Kenya, de Malaisie, du Mexique, de Mongolie, du Maroc et du Myanmar, des séances plénières informelles ont été tenues, qui étaient consacrées à des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que des questions nouvelles et additionnelles liées à l'ordre du jour. Ces séances plénières informelles structurées ont été la nouveauté de la session de 2004.

Au total, 12 séances plénières informelles structurées ont été tenues à la présente session. Du 13 mai au 24 juin 2004, ces séances ont été consacrées à des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Le 5 août, une telle séance a été tenue sur des questions nouvelles et additionnelles liées à l'ordre du jour de la Conférence. Les 10 et 12 août, deux séances ont été consacrées à la méthodologie du programme de travail et, le 24 août, une séance

(Le Président)

a été tenue sur la question de savoir comment avancer dans les questions de fond et dans celle du programme de travail. Enfin, le 31 août, une séance informelle a été consacrée à l'évaluation et au bilan des séances plénières informelles.

Notre priorité est de parvenir à un accord sur un programme de travail ou sur l'établissement de comités spéciaux. Pendant l'intersession, je poursuivrai mes consultations sur un programme de travail et sur d'autres questions, en collaborant étroitement avec ceux qui m'ont précédé à la présidence et le Président entrant, ainsi qu'avec les délégations. Il me semble que, d'une manière générale, les États membres de la Conférence estiment qu'il ne faut ménager aucun effort pour faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et parvenir à un accord sur un programme de travail. À cette fin, je demande instamment, encore une fois, à tous les États membres et à toutes les délégations de faire preuve de toute la souplesse possible. Nous savons tous que des décisions politiques importantes sont prises dans les capitales. Cela dit, on ne saurait trop insister sur la nécessité de porter sur nos affaires le regard qui convient et d'adopter à leur égard un point de vue équilibré.

Qu'il me soit permis d'illustrer cela par un conte populaire. Il était une fois deux guerriers – deux chevaliers – qui parcouraient un large territoire en empruntant deux routes différentes et qui, venant de directions différentes, se rencontrèrent un jour au croisement des deux routes, où se trouvait un grand miroir suspendu à un poteau. Le miroir reflétait la lumière; c'était l'aube et le soleil se levait à l'horizon. Le chevalier qui venait de la droite dit qu'il voyait dans le miroir une lumière dorée et celui qui venait de la gauche, une lumière argentée. N'étant pas d'accord sur le point de savoir si la lumière reflétée par le miroir était dorée ou argentée, les deux chevaliers se querellèrent et en vinrent aux armes, se battant jusqu'à l'épuisement et en se blessant tous les deux gravement. Peu après, le chevalier qui était venu de la droite se releva et, se plaçant à la gauche du miroir, regarda celui-ci de près. Il se rendit compte que l'autre chevalier avait raison de dire que la lumière reflétée par le miroir vu de la gauche était argentée. L'autre chevalier regarda longtemps lui aussi le miroir en se plaçant à la droite et se rendit compte de son erreur: la lumière reflétée par le miroir vu de la droite était bien dorée. Les deux chevaliers se réconcilièrent donc et devinrent de bons amis.

Nous devrions en faire autant. Nous devrions prendre en considération les positions d'autrui et adopter un point de vue équilibré. De la sorte, il sera plus facile de trouver un terrain d'entente et, par la suite, de parvenir à un consensus sur un programme de travail.

Il est un autre facteur que nous ne devrions pas négliger. Ce facteur aussi dépend pour beaucoup des différents représentants permanents et membres de délégation: une attitude constructive, des talents de diplomate, une expérience riche, un grand professionnalisme et de grandes compétences chez les représentants concernés comptent aussi pour beaucoup.

En fonction de ce facteur, le représentant d'un pays peut être plus ou moins actif, alors que la politique de son gouvernement reste peut-être essentiellement la même. Le facteur humain est très important. Je crois sincèrement que la Conférence du désarmement – le meilleur cercle de la ville – réunit aussi les plus grands cerveaux représentant les plus grandes traditions de la diplomatie multilatérale. Je compte sur vos précieuses contributions, sous forme d'idées nouvelles et de solutions novatrices.

(Le Président)

Encore une fois, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à toutes les délégations pour leur appui, leur coopération, ainsi que leurs importantes contributions. En outre, je tiens à exprimer ma vive reconnaissance à M. Serguei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour son appui précieux – il ne s'est pas contenté de nous fournir des services de conférence mais m'a aussi aidé dans mes consultations sur les questions de fond. J'adresse aussi mes remerciements les plus sincères à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence, à M. Jerzy Zaleski et aux autres membres du secrétariat. Sans leur appui et leur aide, il aurait été impossible de mener à bien ces tâches difficiles, y compris la rédaction du rapport. Je remercie également les interprètes qui nous ont assuré des services pendant de longues heures, aux séances officielles et informelles qui ont été tenues durant cette période.

Avant de lever la séance, je veux informer la Conférence que, comme le prévoit le paragraphe 9 du Règlement intérieur, les représentants des États membres dont le nom suit présideront la Conférence en 2005: les Pays-Bas, du 1^{er} janvier au 20 février; la Nouvelle-Zélande, du 21 février au 20 mars; le Nigéria, du 21 mars au 12 juin; la Norvège, du 13 juin au 10 juillet; le Pakistan, du 11 juillet au 28 août; et le Pérou, du 29 août au 31 décembre 2005.

Nos travaux sont achevés pour aujourd'hui et pour la session de 2004 de la Conférence du désarmement.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 25 janvier 2005, à 10 heures.

La séance est levée à 13 heures.
